

Dans les établissements du secteur non-lucratif, les salariés sont en attente de véritables augmentations de salaire et d'amélioration de leurs conditions de travail

Nos salaires doivent être revalorisés, **STOP** au « gouttes à gouttes » et autres « mesurette » patronales et gouvernementales.

- ▶ Valeur du point en 2011 : 4,403
- ▶ Valeur du point en 2021 : 4,447

Soit 0,044 d'augmentation en 10 ans...

Les professionnels de santé, après avoir été autant sollicités pendant cette crise sanitaire, ont dû faire face sans moyens matériels et humains à une situation qui n'a de cesse de se dégrader dans leurs établissements. Faute de reconnaissance, les salariés quittent un par un le secteur de la santé.



MAINTENANT, nous exigeons du gouvernement et de nos patrons qu'ils répondent à nos aspirations :

- ▶ Des augmentations de salaire conséquentes,
- ▶ Des conditions de travail décentes
- ▶ Des parcours de formations professionnelles adaptés aux besoins de chacun qui permettront de créer une véritable visibilité d'évolution de carrière.

La CGT Santé Privée soutient toutes les mobilisations de salariés en cours et à venir et portera l'ensemble des revendications auprès des tutelles, branches et conventions collectives.

LES SALARIÉS DE LA SANTÉ PRIVÉE, DU SECTEUR NON-LUCRATIF, QUELS QUE SOIENT LES MÉTIERS EXERCÉS DANS CETTE CONVENTION COLLECTIVE DOIVENT SE MOBILISER.